

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Absents : 3
- Votants : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

31/03/2023

**Séance du 05 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 05 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

**Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, M. Jean-Philippe VALENTIN ;**

**Absents excusés : M. Christian BONNET ; Mme Sidonie REYNIER, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;**

**Secrétaire : Mme Danielle LEUDIERE,**

**Objet : Mise à disposition du personnel communal au service assainissement – Exercice 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que les agents communaux consacrent une partie de leur temps de travail à la gestion et à l'entretien du réseau d'assainissement.

A ce titre, il propose l'inscription d'une indemnité au budget annexe « assainissement », indemnité qui sera versée au budget communal. Au titre de l'exercice 2023, il propose que le montant de l'indemnité soit de 5 000 € (cinq mille euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une indemnité au budget communal pour la mise à disposition de personnel,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6215 du budget primitif annexe « assainissement »
- **PRECISE** qu'un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT



# Mise à disposition du personnel communal

## Etat récapitulatif

<b>Service administratif</b>	
Rémunération mensuelle de l'agent administratif avec charges	2 700 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à la gestion du réseau d'assainissement	1 %
Participation pour le service administratif	$(2\ 700 \times 12) \times 1\% = 324 \text{ €}$
<b>Service Technique</b>	
Rémunération mensuelle de l'agent titulaire avec charges	2 100 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à l'entretien du réseau d'assainissement	15 %
Participation pour le service technique	$(2\ 100 \times 12) \times 15\% = 3\ 780 \text{ €}$
Rémunération mensuelle de l'agent non titulaire avec charges	900 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à l'entretien du réseau d'assainissement	9 %
Participation pour le service technique	$(900 \times 12) \times 9\% = 972 \text{ €}$
<b>Participation totale</b>	$324 + 972 + 3\ 780 = 5\ 076 \text{ €}$

Etat arrêté à la somme de 5 076 € (cinq mille soixante-seize euros)

A Argilliers, le 05.04.2023

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT

